

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

INSCRIPTION

Toute inscription au «défense PME tour EST» proposée par le PMT Cluster ASD constitue une commande ferme (ordonnance n° 2005-731 du 30 juin 2005).

Toutefois, le nombre de places est limité : l'inscription est sous réserve de places disponibles.

Toute inscription deviendra définitive uniquement après validation du comité d'organisation. Si toutefois l'inscription venait à être annulée, l'organisateur procédera au remboursement du règlement sous 30 jours.

CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Une facture est envoyée après réception de l'inscription et payable à 30 jours, au plus tard avant la tenue de l'événement. La réception du règlement confirme l'inscription définitive.

En cas d'inscriptions multiples (au sein de la même société, c'est-à-dire avec le même numéro SIRET), une facture globale sera éditée, incluant le tarif préférentiel des personnes supplémentaires, le cas échéant.

ABSENCE

En cas d'absence totale ou partielle lors de l'événement, pour quelque motif que ce soit, le coût de la participation est dû en totalité.

ABANDON / ANNULATION PAR L'ENTREPRISE

Toute annulation, 10 jours calendaires ou plus avant le démarrage de l'événement, fera l'objet d'une facturation par le PMT de 30 % du montant total de la formation, ceci pour couvrir les frais déjà engagés.

Pour tout désistement à moins de 10 jours calendaires avant le début de l'événement, pour quelque motif que ce soit, le coût de l'inscription sera dû en totalité par l'entreprise.

INEXÉCUTION DE L'ÉVÉNEMENT

Le PMT se réserve le droit de reporter l'événement ou de l'annuler jusqu'à 7 jours calendaires avant le début de la convention d'affaires, pour des raisons logistiques ou d'organisation, sans qu'aucune indemnité ne soit due au client.

Les frais d'inscription déjà réglés seront entièrement remboursés au client.

RESPONSABILITÉ

Pendant la durée de l'événement, les participants sont placés sous l'autorité du Directeur du PMT et sont tenus de respecter le règlement intérieur de la structure d'accueil et les horaires applicables dans l'établissement.

RÈGLEMENT

Le participant est tenu de se présenter dans une tenue vestimentaire correcte.

Le PMT se réserve le droit de modifier en partie le programme annoncé pour des raisons logistiques ou d'organisation.

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions de participation détaillées ci-dessus.